

familles nécessiteuses, et les célibataires jusqu'à 27 ans qui n'ont aucun emploi rétribué et qui n'ont pas été acceptés dans les forces armées de Sa Majesté pour la présente guerre. Les accords pouvoient à ce que le choix des élèves soit fait sans distinction ou faveur en ce qui concerne l'origine raciale, les croyances religieuses ou les affiliations politiques des postulants, mais aussi à ce que préférence soit accordée à ceux qui n'ont pas été acceptés dans l'armée et à ceux qui vivent d'assistance publique. Tous les postulants ont subi un examen médical avant d'être acceptés aux fins de vérifier s'ils sont aptes à faire le travail et s'ils sont exempts de maladies communicables.

En plus du travail en forêt, il est pourvu à des cours et à des sports et récréations organisés. La semaine normale de travail est de 44 heures, et les jours de pluie sont consacrés aux cours à l'intérieur.

La dimension des camps varie selon la nature du travail. Dans certains cas, des élèves ont été désignés pour aider aux gardes-forestiers et ont reçu en conséquence des instructions et une formation d'une grande valeur.

Afin que tous les élèves soient convenablement vêtus et dans le but de créer un esprit de corps, des uniformes standards leur ont été fournis. La moitié du coût de ces uniformes est défrayée par l'élève et l'autre moitié par les autorités. Les uniformes deviennent la propriété des jeunes gens à leur départ du camp.

Le travail a été organisé et surveillé par des forestiers expérimentés qui ont assumé en outre une part considérable de l'instruction donnée en classe. Rien n'a été négligé pour enrôler les services de contremaîtres et de sous-contremaîtres qui, non seulement possèdent la compétence au point de vue du travail à accomplir, mais encore comprennent les jeunes gens et peuvent leur donner les directives appropriées. Il a été constaté que le succès des entreprises de même que les résultats obtenus dépendent en majeure partie de la qualité du personnel dirigeant.

Section 5.—Les syndicats ouvriers au Canada

Les données qui suivent sont un résumé extrait du Rapport Annuel du Ministère du Travail qui décrit la composition et l'évolution des divers organismes de salariés au Canada et donne la statistique et autres renseignements sur les effectifs, les bénéfiques, l'enregistrement des syndicats ouvriers, etc.

Nombre d'adhérents de tous les syndicats ouvriers au Canada.—Les effectifs des organisations ouvrières au Canada à la fin de l'année 1939, suivant le Ministère du Travail, sont comme il suit: organisations internationales, 2,091 unions locales comptant 216,661 membres; corps centraux canadiens (y compris les Unions Nationales Catholiques) 1,120 unions locales et 122,886 membres; unités indépendantes, 85 succursales comptant 19,420 membres; grand total, 3,296 unions locales et 358,967 membres. Comparativement à 1938, ceci représente une diminution de 22 unités locales et 26,072 membres.

10.—Membres des unions ouvrières du Canada, 1911-1939

Année	Membres	Année	Membres	Année	Membres
	nombre		nombre		nombre
1911.....	133, 132	1921.....	313, 320	1931.....	310, 544
1912.....	160, 120	1922.....	276, 621	1932.....	283, 576
1913.....	175, 799	1923.....	278, 092	1933.....	286, 220
1914.....	166, 163	1924.....	260, 643	1934.....	281, 774
1915.....	143, 343	1925.....	271, 064	1935.....	280, 704
1916.....	160, 407	1926.....	274, 604	1936.....	322, 473
1917.....	204, 630	1927.....	290, 282	1937.....	384, 619
1918.....	248, 887	1928.....	300, 602	1938.....	385, 039
1919.....	378, 047	1929.....	319, 476	1939.....	358, 967
1920.....	373, 842	1930.....	322, 429		